

LE SECTEUR AGRICOLE EN BREF

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle d'une MRC - le cas de la MRC de Memphrémagog :
Quels processus de gouvernance ? Quelle résilience ?

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

Lors de la table portant sur le secteur agricole, les participants ont observé les différents changements relatifs au climat au cours des dernières années, notamment des précipitations et des sécheresses plus fréquentes et intenses. De plus, les participants ont mentionné que les derniers printemps avaient été plus froids alors que les automnes avaient été plus chauds. Ces changements apportent leur lot de perturbations dans le secteur agricole lesquelles constituent des menaces. À titre d'exemple, la date d'entaillage des érables est de plus en plus précoce, la qualité des grains de maïs varie beaucoup et la présence de ravageurs et d'ennemis des cultures est plus accrue. Également, le ruissellement des sols, la sédimentation, l'érosion et la prolifération de plantes envahissantes (ex. le phragmite et la berce laineuse) augmentent. Devant ces constats, les participants de la table sectorielle étaient unanimes à l'effet que le secteur agricole doit s'adapter aux changements climatiques présents et à venir. En effet, les cultures doivent être modifiées en fonction de l'augmentation des unités thermiques et les méthodes doivent être modifiées en fonction des aléas climatiques.

1



Université 
de Montréal



ASSISTANT. E.S DE RECHERCHE

Charles Talon

Maîtrise en environnement
Université de Sherbrooke

Anne-Catherine Pilon

Maîtrise en environnement
Université de Sherbrooke

COCHERCHEUR.E.S

Alain Létourneau

Professeur titulaire
Université de Sherbrooke
alain.letourneau@usherbrooke.ca

Isabelle Thomas

Professeure titulaire
Université de Montréal
isabelle.thomas.1@umontreal.ca

Pour ce faire, il était indubitable, selon les participants, que les producteurs agricoles doivent être formés, outillés, et accompagnés en ce sens comme toutes et tous ne sont pas dotés de la même capacité d'adaptation selon leur réalité respective (ex. : petites fermes familiales, corporations agricoles, etc.)

Relativement à ce besoin de formation et d'accompagnement, les agriculteurs ont l'avantage de former un réseau solidaire. En effet, il fut reconnu par les participants que la cohésion au sein du réseau agricole constituait une force. Le transfert d'informations et de savoirs y est efficace et la formation continue y est accessible. Autre force que revêt le secteur agricole, sa résilience historique à faire face à beaucoup de changement.

Selon les participants, la première faiblesse du secteur agricole réside dans le faible niveau de représentation du secteur agricole au niveau municipal, car les agriculteurs sont généralement peu connus des acteurs décisionnels. Une autre faiblesse du secteur agricole est relative à sa grande dépendance aux conditions météorologiques, les agriculteurs ayant du mal à planifier

leur production à long terme étant donné les aléas météorologiques. Enfin, les participants ont soulevé l'isolement, la détresse psychologique, les difficultés financières, le manque de relève et la gestion complexe et constante de la ferme avec lesquels doivent composer les agriculteurs.

En ce qui a trait aux opportunités que peuvent présenter les changements climatiques et qui ont été soulevées par les participants de la table sectorielle agricole, elles peuvent être perçues, par exemple, dans l'allongement de la période de récolte et dans le développement de nouvelles pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles unités climatiques. De plus, le fait que les agriculteurs, en raison des changements climatiques, bénéficient d'une écoute plus attentive de la part des différents paliers gouvernementaux, laquelle pourrait leur permettre de meilleures communication et diffusion de leurs besoins et préoccupations, peut constituer une intéressante opportunité.

MESURES DURABLES D'ADAPTATION

Favoriser des pratiques de protection des sols, des cultures et des animaux d'élevage.

Cette mesure est considérée comme une mesure parapluie puisqu'elle englobe un ensemble de pratiques et de techniques agricoles. Le fait de regrouper plusieurs mesures en une seule a pour objectif d'en favoriser certaines au détriment d'autres moins souhaitables; chaque mesure est utile et il faut voir l'ensemble de ces pratiques agricoles comme une stratégie globale de protection de l'exploitation agricole. Certaines pratiques favorisent davantage la protection des sols, tandis que d'autres favorisent la protection des animaux. Elles doivent donc coexister et non être mutuellement exclusives.

Au niveau de la protection des sols et des cultures, cela peut être d'adopter des techniques de rotation en semi-direct, d'aménager des haies brise-vent, d'adopter des pratiques culturales qui conservent les sols puis d'augmenter la hauteur de fauche.

Au niveau de la protection des

animaux, il est possible de modifier l'alimentation des animaux en période de canicule, d'améliorer la ventilation et la climatisation des infrastructures d'élevage ou encore d'aménager des pâturages ombragés

La plupart de ces mesures sont déjà connues des agriculteurs, et il existe des subventions gouvernementales pour rembourser une partie des coûts leur étant associés. Par exemple, la pratique de haies brise-vent profite d'un programme gouvernemental de subvention, Prime-Vert, qui rembourserait de 70 à 90 % des coûts d'implantation et d'entretien de la haie, sur des coûts oscillants environ entre 2,16 et 4,55 \$ le mètre (Agrobonsens, s.d.). D'ailleurs, de telles mesures peuvent être interdépendantes et mutuellement bénéfiques. Elle peut servir de refuge aux ennemis naturels qui contribuent au biocontrôle de plusieurs ravageurs.

Selon le choix d'espèces d'arbres ou d'arbustes, une collecte de bois ou de fruits pourrait être possible. Notons que les ravageurs et ennemis des cultures, tout comme le ruissellement, la sédimentation et l'érosion, puis les canicules dans les fermes d'élevage, sont des problèmes à ne pas négliger dans un contexte de changements climatiques.

Développer la gestion de l'eau et l'irrigation par l'aménagement d'ouvrages hydroagricoles et l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour améliorer la régie de l'irrigation (incluant le drainage de surface et souterrain).

Cette mesure s'inscrit dans les cas où les canicules et les sécheresses font en sorte que l'eau devienne un enjeu critique, cette dernière servant à maintenir en vie des animaux d'élevage et des cultures. Bien que la MRC Memphrémagog soit une région où l'eau douce, sous forme de rivières et de lacs, est abondante, un manque d'eau pourrait survenir lors de sécheresses, particulièrement durant la saison estivale.

Revoir les régimes d'assurance récolte tout en ne dédommageant plus les pertes qui surviennent en zones vulnérables aux inondations (zones 0-20 ans) ainsi qu'en fixant des critères de responsabilité des producteurs afin qu'ils adaptent leurs cultures annuelles aux conditions printanières.

Il est important de noter que le régime d'assurance récolte relève surtout du gouvernement du Québec et du MAPAQ, à travers la Financière agricole du Québec et l'assurance récolte (ASREC) (La Financière agricole du Québec [FADQ], 2016). L'assurance récolte a pour objectif de protéger les récoltes « contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables ».

Elle couvre près d'une vingtaine de cultures assurables telles que les céréales, le maïs-grain, les pommes de terre, les protéagineux, le sirop d'érable, les fraises, les cultures maraîchères et l'apiculture.

RÔLE DE LA MRC AU SEIN DU SECTEUR AGRICOLE

Il y a environ treize risques couverts, notamment les cas de sécheresse, de grêle, de crues des eaux naturelles et exceptionnelles, d'excès de chaleur ou de pluie, ainsi qu'en cas de formation de glace au sol et de présence de ravageurs nuisibles aux cultures (insectes, animaux ou plantes nuisibles de manière invasive ou épidémique). L'objectif de cette mesure est principalement de mettre à jour l'assurance récolte face aux pressions climatiques actuelles et à venir sur les agriculteurs, d'une part, pour les soutenir dans un contexte de changements climatiques et, d'autre part, pour décourager les pratiques agricoles inadaptées.

Les mesures abordées précédemment relèvent majoritairement de l'UPA, du MAPAQ (gouvernement provincial), des agriculteurs et des agronomes. La MRC a donc un rôle plutôt limité à jouer au sein de ce secteur face aux changements climatiques.

Toutefois, certains participants, lors des consultations, ont mentionné l'intérêt que pourrait avoir la MRC ou les municipalités à soutenir les agriculteurs dans leur consultation des agronomes et dans l'installation de certains aménagements paysagers pouvant également leur être bénéfiques. À titre d'exemple, les haies brise-vent peuvent être bénéfiques aux municipalités en faisant en sorte de réduire le ruissellement et d'ainsi limiter l'augmentation du niveau de l'eau et la sédimentation. Finalement, la MRC pourrait jouer un rôle prépondérant dans la mise en application de la réglementation concernant les bandes riveraines et dans la promotion d'une consommation locale par les citoyens de la MRC.

RÉFÉRENCES ET SOURCES

Agrobonsens. (s.d.). *Haies brise-vent*. Repéré à : <http://agrobonsens.com/technique/haies/>.

La financière agricole du Québec. (2016). *Assurance récolte*. Repéré à : <https://www.fadq.qc.ca/assurance-recolte/description/>.